



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 13 juin 2024

SÉCURITÉ CIVILE - PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT

La carte d'accès aux massifs forestiers est mise en ligne ce jeudi 13 juin et sera actualisée chaque jour jusqu'à la mi-septembre

Afin de prévenir les feux de forêt durant l'été, l'accès aux massifs forestiers du département ainsi que la circulation et le stationnement sur certaines voies sont réglementés.

Les restrictions de passage et de stationnement dans les terrains boisés constituent, avec l'obligation légale de débroussaillage et l'interdiction d'emploi du feu, une des mesures essentielles de la politique de prévention contre les incendies de forêts.

À compter du 13 juin en soirée et jusqu'à la mi-septembre, une carte interactive avec la possibilité de se localiser, est publiée chaque jour, avant 19h, pour la journée du lendemain, sur le portail des services de l'État dans le Var.

Elle renseigne sur les possibilités d'accès et la réglementation des travaux dans les massifs forestiers varois.

Cette carte est accessible à tous sur le site internet de la préfecture du Var www.var.gouv.fr et via le compte Twitter <https://twitter.com/Prefet83> ainsi que sur la page Facebook des services de l'État dans le Var : <https://www.facebook.com/Prefet83>

L'accès aux massifs forestiers et les possibilités de travaux sont réglementés en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie par une échelle de couleurs :

- **Couleur verte** : l'accès au massif et les travaux sont autorisés.
- **Couleur jaune** : l'accès au massif est autorisé, les travaux sont autorisés avec prescription et sous la responsabilité du chef de chantier.
- **Couleur orange** : la pénétration dans les massifs est déconseillée et les travaux sont interdits, sauf dérogation.
- **Couleur rouge** : l'accès dans les massifs forestiers est interdit hors ZAPEF (zone d'accueil du public en forêt) et les travaux sont interdits.
- **Couleur rouge Extrême** : tout accès et travaux dans les massifs sont interdits. Une EXTREME vigilance est requise.

Service de la communication interministérielle de l'État en département

Bd du 112ème Régiment d'infanterie
cs 31209 – 83070 TOULON Cedex



var.gouv.fr



@Prefet83



@Prefet83